

— Mai 1985 —

Bulletin municipal de Dugny-sur-Meuse

* * * * *
*
* Sommaire *
* o o o o *
* -La lettre du Maire *
* -Le budget primitif 1985 *
* -Travaux *
* -Informations générales *
* -Action sociale *
* -La vie des associations et le calendrier *
* de leurs activités *
* -Etat civil de 1984 *
* -Dugny au passé *
* * * * *

A PROPOS DES IMPOTS LOCAUX

Le budget primitif de 1985 vient d'être voté. Il vous sera détaillé dans les pages suivantes. Il a été établi dans un esprit de rigueur et d'économie. Les décisions prises par le Conseil Municipal, en matière de fiscalité et de budget, s'expliquent par le souci de ne pas faire supporter à la population le poids des difficultés présentes. La dégradation de l'emploi, l'augmentation des charges frappent de nombreuses familles. Plus que jamais, il convient donc de se préoccuper de ces réalités quotidiennes.

Les subventions de l'Etat et les impôts locaux constituent l'essentiel des ressources de la commune. Impôts locaux!!! Tout le monde en parle mais... à quoi servent-ils donc? Ils permettent de financer les dépenses, et, en particulier:

- les salaires du personnel communal
- l'entretien des services publics (distribution d'eau, d'électricité) et des biens communaux (bâtiments, voirie, forêt...)
- les subventions aux associations et au bureau d'aide sociale
- le ramassage des ordures ménagères
- les fournitures scolaires
- les frais financiers sur emprunts
- les frais généraux (Pet T, documentation, cérémonies....)

Peu de personnes acceptent de voir augmenter ces impôts locaux. Les contribuables administrés doivent choisir: -veulent-ils plus de services et d'équipements? Alors, les impôts locaux suivront la progression de ces services et équipements.

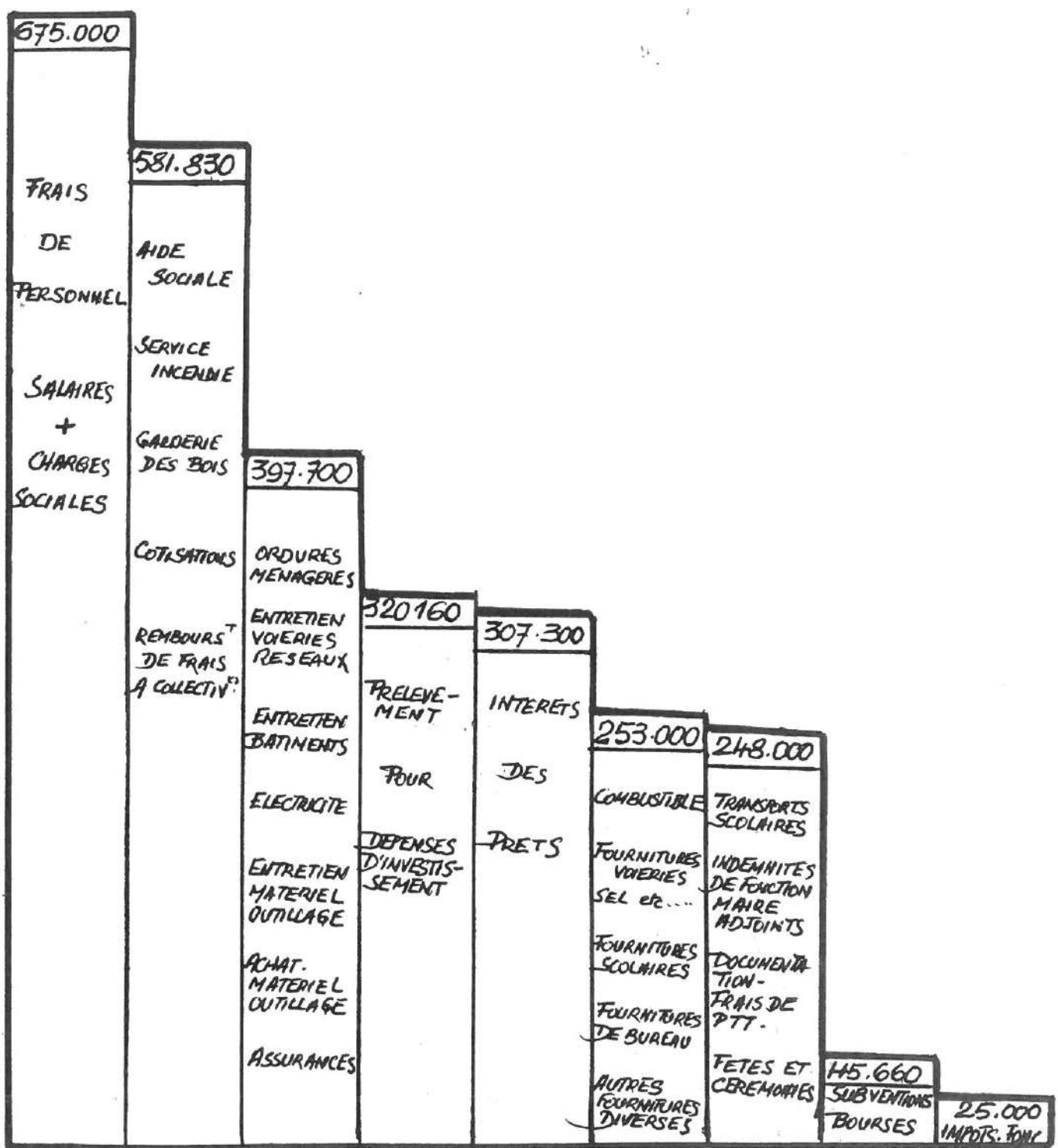
- veulent-ils une "pause" dans la progression des impôts locaux? Alors, les équipements seront repoussés à plus tard et les services seront moindres.

La gratuité des services publics est un leurre: tôt ou tard, le contribuable devra payer les services et les équipements qu'il utilise. Les impôts locaux ne sont, ni plus ni moins, que la rémunération d'un service communal "global", une copropriété.

Un service public, plus près de l'utilisateur, sans augmentation importante des dépenses de fonctionnement, tel est donc notre choix.

1985 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES
2.853.650.F



1985

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

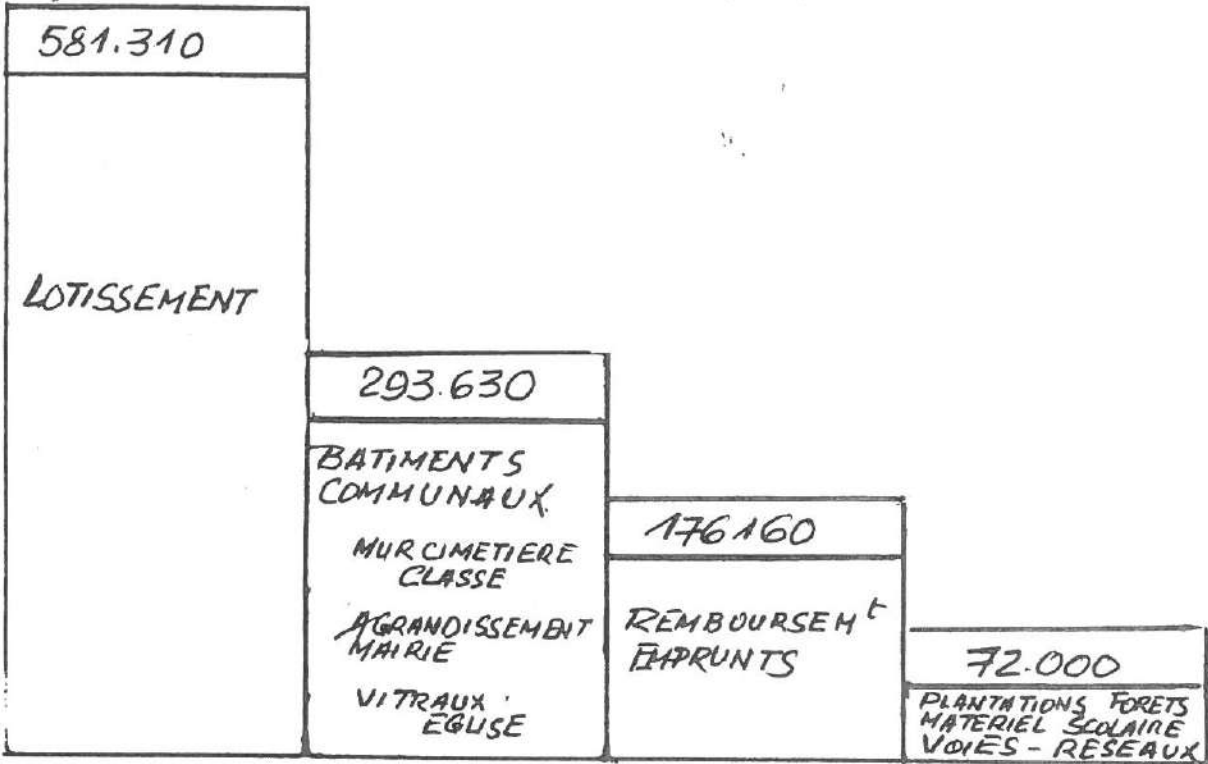
RECETTES

2.853.650.F

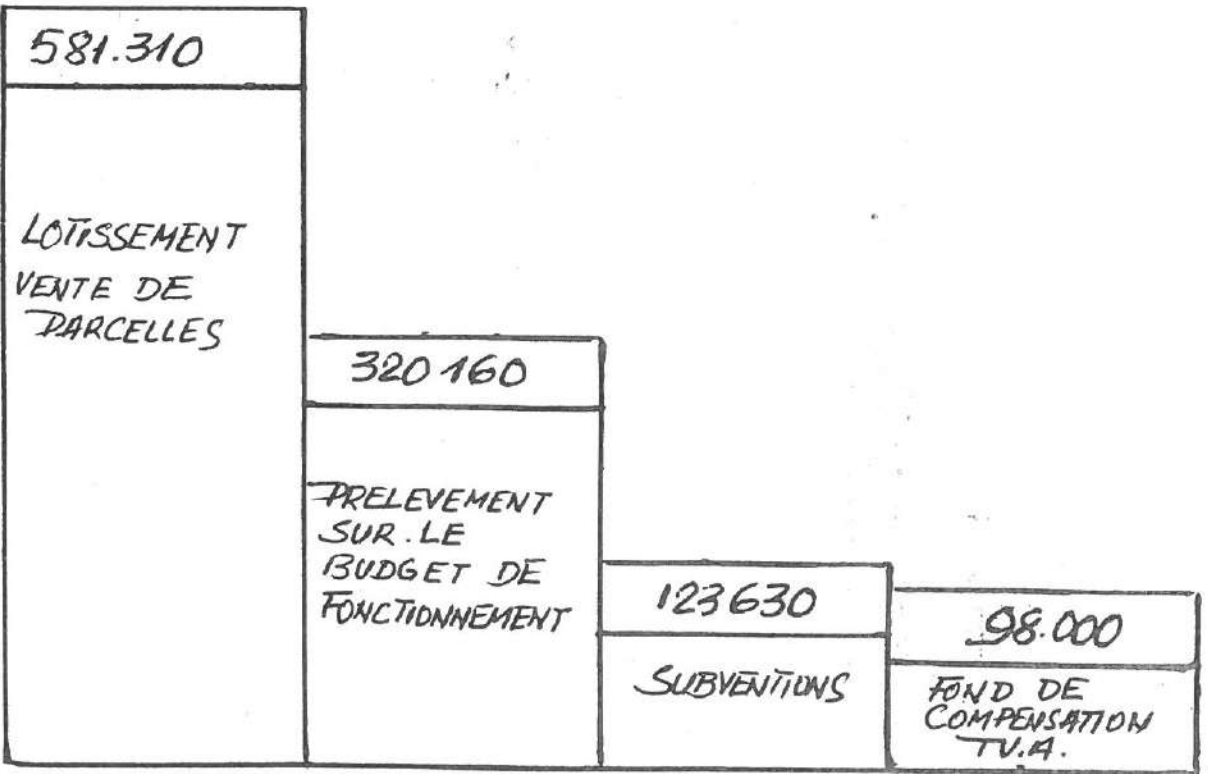
2.028.660		
CONTRIBUTIONS DIRECTES		
TAXE D'HABITATION		
FONCIER BATI		
FONCIER NON-BATI		
TAXE PROFESSIONNELLE		
	514.360	
	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	
		310630
		PROD ^s DOMANIAUX SUBVENTIONS PROD ^s FINANCIERS IMPTS INDIRECTS

1985 BUDGET D INVESTISSEMENT

DEPENSES 1123100^F



RECETTES 1.123 100^F



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

SECTION FOOTBALL	8.000-
CLUB DE JUDO	2.000-
PREVENTION ROUTIERE	500-
A.C.C.A. DUGNY	550-
BIBLIQBUS	550-
ANCIENS COMBATTANTS D'A.F.N	330-
COOPERATIVE SCOLAIRE	6.800-
BUREAU D'AIDE SOCIALE	21.300-
CHEVALIERS DE LA GAULE	330-
ANCIENS COMBATTANTS DE DUGNY	800-
	<u>41.160</u>

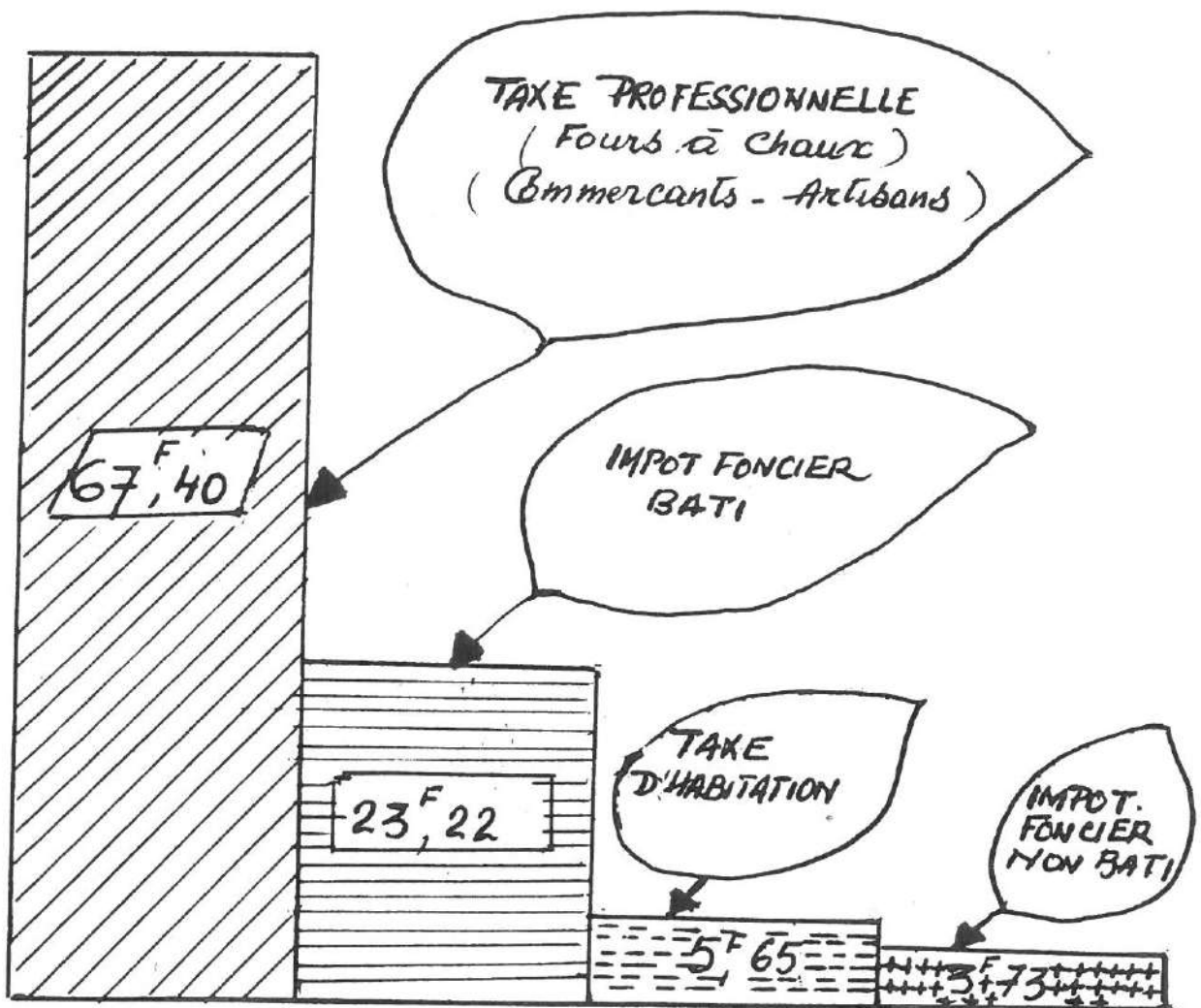
TAUX DES IMPOTS LOCAUX

	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>AUGMENT</u>
TAXE D'HABITATION	4,50%	4,74%	0,24%
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	13,01%	13,71%	0,70%
TAXE FONCIERE PROPRI. NON BATIES	17,96%	18,95%	0,99%
TAXE PROFESSIONNELLE	7,29%	7,68%	0,39%

LE SAVIEZ-VOUS ?

REPARTITION DES IMPOTS LOCAUX 85

ORIGINE DE 100^{Frs} D'IMPOTS ENCAISSES PAR LA COMMUNE



Travaux

Travaux réalisés en 1984

Ecoles: -Installation de deux fosses septiques à l'école primaire
-Réfection du sous-bassement du couloir d'entrée
-Eclairage d'ambiance au-dessus des tableaux

Salle des fêtes:

-Réfection de la piste de danse
-Installation d'un placard pour ranger les tapis de judo

Chemins et routes:

-Aménagement de la ruelle du puits
-Gravillonnage des trottoirs du lotissement de la Redoute

Divers: -Réparation du mur classé entourant la vieille église
-Réparation du mur du cimetière civil

Travaux en projets ou en cours

Ecoles: -Equipped d'une salle pour installer les ordinateurs nécessaires à l'initiation à l'informatique aux élèves de l'école élémentaire
-Mise en hors-gel du bloc sanitaire de l'école primaire

Mairie: -Création de trois salles (bureaux, bibliothèque)

Divers: -Renforcement du réseau EDF, secteur route de Landrecourt et Cité Ste Barbe
-Protection des vitraux de l'église
-Viabilisation de 5 parcelles au lotissement de la Redoute
-Plantation sur parcelles communales

Billemont

Reprise des réseaux et voiries

Le projet de reprise des réseaux et voiries de Billemont par les municipalités de Dugny et Belleray mûrit lentement.

Après diverses expertises et avec l'aide de Mr Pierre Méchin, Conseiller Général, un devis des travaux a été effectué. Grâce à l'intervention de Mr le Conseiller Général, et dans le cadre de l'aide des pouvoirs publics aux sites industriels fortement restructurés, une subvention de 80% pourrait être obtenue. Les deux municipalités ont donné un accord de principe afin que Mr Méchin puisse continuer l'instruction du dossier. Le financement des 20% restants sera étudié ultérieurement par les deux parties en collaboration avec l'Association des propriétaires de Billemont.

Informations générales

Prix de l'eau

A compter du 1er juillet 1985, le prix de l'eau sera le suivant:

- 1,60F de 0 à 500m³
- 1,20F de 501 à 1000 m³
- 1,15F au-dessus de 1000m³

Réémetteur de télévision

Le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à signer la convention pour la construction et la gestion de la station de télévision de Sommedieue.

Les dépenses, après subventions, sont réparties entre les communes concernées: Dugny, Sommedieue, Ancemont, Les Monthairons et Villers sur-Meuse en fonction du nombre d'habitants.

Le réémetteur devrait, en principe, être opérationnel début juin.

Affouages

Pour la saison 85/86, les inscriptions se feront individuellement en mairie, du 1er au 30 juin 1985.

Ecole de Billemont

A la suite d'une demande de l'association "Dugny, Fêtes et Loisirs" qui voulait faire fonctionner en salle des activités sportives et culturelles, le C.M. a accepté de prêter les salles de classe inoccupées de l'école de Billemont.

Une convention a été signée avec Mr le Président de l'association afin que ce local prêté gracieusement, chauffé et éclairé puisse être utilisé trois fois par semaine, de 14 heures à 22 heures.

Achat de micro-ordinateurs

L'initiation à l'informatique aux élèves de l'école élémentaire est l'un des objectifs actuels de l'enseignement.

Mais le coût des matériels (environ 8000F pour un micro-ordinateur TO 7.70) ne permettrait guère cependant, dans le meilleur des cas, aux communes rurales intéressées par l'équipement de leurs écoles, que l'achat de un ou deux micro-ordinateurs. Or, une initiation pédagogiquement valable nécessite un micro-ordinateur pour deux élèves.

Mr l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale de Verdun proposa donc le mode d'équipement suivant pour un regroupement de cinq communes: Dugny, Landrecourt, Belleray, Haudainville et Belrupt: "Chaque commune décide de sa participation: 1 ou 2 TO.70

La dotation de l'état sera égale à la dotation des communes. Les micro-ordinateurs seront "mobiles" et utilisés dans les écoles de manière programmée. Les populations des communes pourront également se familiariser avec ces appareils pendant la période extra-scolaire.

Le C.M. a donné son accord pour l'achat de deux micro-ordinateurs et la mise en route de cette initiation à l'informatique à la rentrée de septembre 1985.

CREATION D'UNDEPOT DE SULFOGYPSE AUX FOURS A-CHAUX DE DUGNY

Beaucoup d'interrogations, de réserves et d'inquiétude ont suivi l'annonce de ce projet .

Après une étude de celui-ci, une réunion élargie du Conseil Municipal a eu lieu en présence du Directeur des F.C.D., de la Direction Départementale de l'Agriculture, du Génie Rural, de l'Institut de recherches Hydrologiques, de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale et de l'Association Rhin-Meuse qui donnèrent un avis favorable pour la mise en place de ce dépôt .

Cette décision a été suivie d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 Avril 1985 entérinant ce projet .

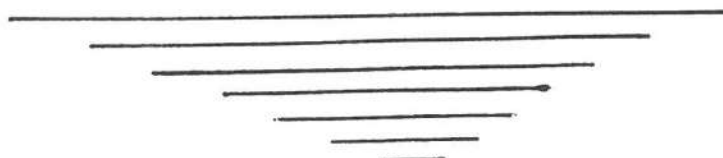
Sans entrer dans le domaine technique, nous souhaitons par ces quelques lignes vous apporter nos réflexions et le pourquoi de notre approbation .

- 1) Qu'est-ce que le SULFOGYPSE ?
C'est de la chaux utilisée pour le traitement de rejets gazeux de centrales thermiques (charbon), et qui se trouve, après utilisation, chargée de soufre (désulfuration). Ce qui donne, chimiquement, du $CaSO_3$.
- 2) Pourquoi ramener ce produit à DUGNY ?
Le marché de 50.000 T/An ne peut être traité qu'à la condition de reprendre les produits utilisés .C'est la loi des marchés; de plus en plus stricte en Allemagne .
Bien que l'on soit contre le principe, et avec l'assurance que le produit n'est pas toxique, la situation économique ne nous permet pas de refuser ce contrat .
- 3) Le dépôt .
Il sera absolument étanche, composé de 12 m de calcaire O/30 compacté puis de 3m d'argile également compacté; protégeant ainsi la nappe phréatique avec, en sécurité, un bassin de récolte des eaux de ruissellement . (bac de décantation) .
- 4) Nappe phréatique .
Les valeurs de perméabilité du SULFOGYPSE sont caractéristiques d'un matériau très imperméable . (comparables à des argiles du groupe Montmorillonite qui sont considérés comme les matériaux les plus imperméables .)
Une colonne d'eau de 1 m de hauteur mettrait 150 Ans pour traverser un mètre de Sulfogypse compacté .
Théoriquement, notre forage d'eau potable (qui date de 1953), devrait être situé dans un périmètre de protection, ce qui n'est pas le cas puisque placé à l'intérieur de l'usine .En cas de nécessité de déplacement de ce forage, les Fours à Chaux s'engagent à participer financièrement à ces travaux .
- 5) Garanties .
La durée du dépôt est limitée (3-4 Ans). L'ouverture d'un nouveau dépôt pourrait se faire, mais après une nouvelle enquête publique .
La Direction des F.C.D. s'engage à respecter scrupuleusement la fréquence des analyses, (teneur en métaux lourds) .
Assurance par les techniciens cités ci-dessus sur la non toxicité du produit .
- 6) Utilisation du produit .
Des recherches sont en cours pour réutiliser ce produit qui, après analyse, permettrait le roulage des camions et satisferait aux caractéristiques des assises de chaussée .

→ 7) Surveillance.

La mise en place, en amont et en aval du dépôt, de PIEZOMETRES, permettra le contrôle du niveau de la nappe phréatique de même que le prélèvement d'échantillons réguliers (2-3 mois) ainsi que dans les périodes de "hautes eaux et basses eaux" dans le puits de pompage, assureront la plus grande sécurité.

Fort de ces garanties, le Conseil Municipal a accepté la création du dépôt de SULFOGYPSE et assure les habitants de DUGNY qu'une surveillance rigoureuse sera effectuée lors de sa mise en place et de son remplissage.



LA FORET COMMUNALE

La forêt communale de Dugny couvre 631 ha. Elle représente un revenu pour la commune, en 1983 :

- coupes vendues : 44.500 F

- coupes délivrées : 5.305 F

- Location chasse de 82 à 89 : 70 000 F

L'O.N.F. a la charge de l'entretien, de la vente du bois, de faire les lots d'affouage. Elle a planté des résineux dans les lots les plus pauvres, ceci afin d'assurer la continuité des revenus forestiers de la commune. Il faut cent à cent vingt ans pour faire un chêne ou un hêtre, et seulement soixante à quatre vingt ans pour un beau sapin. Ce qui n'empêche pas la plantation de feuillus; d'ailleurs Dugny possède aux cinq frères une très belle plantation de hêtres.

L'achat d'un nouveau bois par la commune contribue encore à l'agrandissement du patrimoine forestier; il a été acheté à USINOR pour la somme de 900.000 F.

Près de l'autoroute un premier essai de résineux n'ayant pas réussi, fut remplacé par des chênes rouges.

L'O.N.F pour sa gestion et travaux de la forêt communale pourrait assurer un emploi permanent de 2 employés. Force nous est de constater que la forêt communale est prometteuse d'un bel avenir et assure de futurs revenus pour la postérité.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS .

En cours d'élaboration à DUGNY, il nous semble nécessaire de préciser les objectifs, le contenu et les effets du P.O.S. .

I objectifs et contenu du P.O.S.

- Le P.O.S. permet :
 - de définir avec clarté et certitude les droits attachés à chaque terrain ,
 - de protéger les espaces naturels (agriculture, site, paysages, forêts,....)
 - de mieux organiser l'implantation et la desserte des constructions ,
 - de ménager les emplacements nécessaires aux équipements futurs .
- Il comprend :
 - des documents graphiques qui localisent les zones ,
 - un règlement qui fixe le droit applicable à chacune des zones ,
 - des annexes techniques (eau, assainissement) ,

II élaboration :

- Elaboration :

Le P.O.S. est élaboré sous l'autorité d'un groupe de travail que préside le maire de la commune. Dans ce groupe de travail, il y a :

 - le Directeur Départemental de l'Equipement responsable de l'instruction ,
 - et les services de l'Etat concernés (ex: agriculture)

Les propositions arrêtées par le groupe de travail sont soumises au Conseil Municipal .
- Approbation :

Le P.O.S. est rendu public par arrêté préfectoral, après délibération du Conseil Municipal . Après avoir été soumis à enquête publique, puis à une nouvelle délibération du Conseil Municipal, il est approuvé par le préfet . Il reste ensuite à la disposition du public .

III effets

- Utilisation :

Il est opposable, dès qu'il est rendu public, à toute personne publique ou privée. Il permet alors :

 - de délivrer des certificats d'urbanisme ,
 - de statuer sur les demandes d'utilisation du sol (permis de construire, lotissements, établissements classés, carrières et défrichements) .

++*+*+*+*+*+*+*+*



L'EMBELLISSEMENT D'UNE COMMUNE.....
COMMENCE PAR SA PROPRETE.....!

Ecologie, qualité de l'environnement...., à notre époque on en parle beaucoup et à juste titre d'ailleurs .

Mais cette qualité de la vie et l'embellissement de notre commune passe par le respect et la propreté des aménagements collectifs mais également par l'apport personnel de chacun d'entre nous dans le domaine le concernant : aménagement des propriétés, balayage des devants de porte et des caniveaux, éviter la sortie prématurée des poubelles, la divagation des chiens, inciter les enfants à respecter le matériel des terrains de jeux, les vasques de fleurs, les panneaux directionnels, etc.....

Ces efforts particuliers feront de DUGNY un village encore plus agréable à vivre .

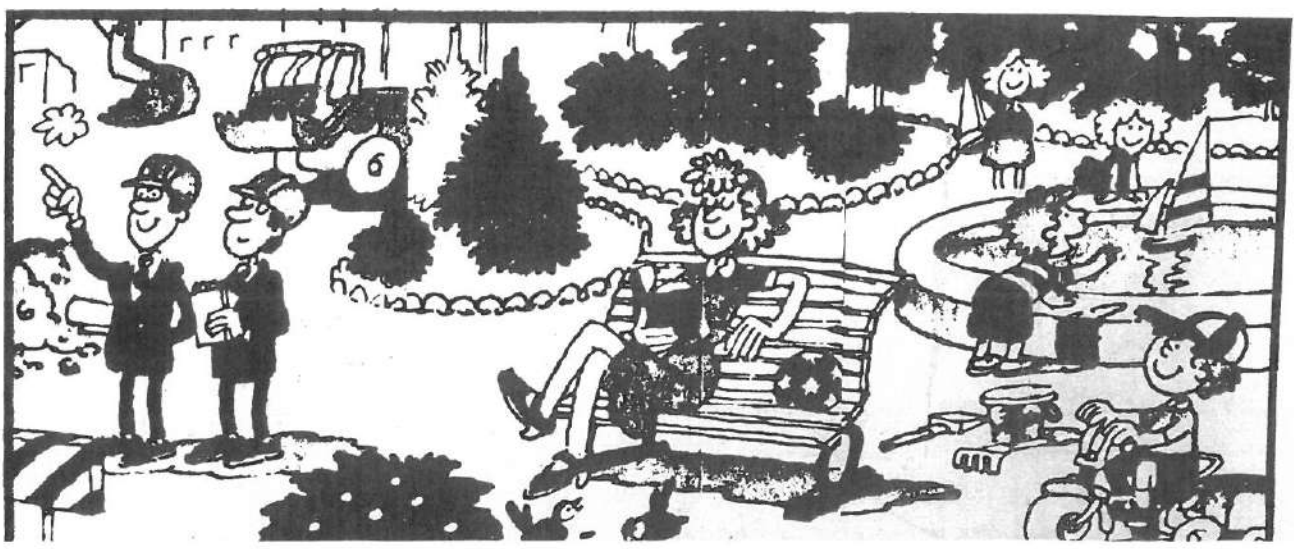
De son côté, la municipalité s'efforce d'améliorer la qualité de l'environnement par un entretien régulier (balayage, nettoyage) des principales artères de la commune par le personnel communal; mais aussi par la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, terrain de jeux et places publiques .

Bien sur, beaucoup reste à faire! Les élus en sont conscients; toutefois, tout effort quel qu'il soit, mérite d'être encouragé .



L'homme fait partie intégrante de la nature..., la terre est faite pour que les hommes puissent y vivre et y être heureux .

.....



AVEC LE PRINTEMPS LE POINT SUR LA "RAGE" dans la COMMUNE
et une INFORMATION sur "L'ECHINOCOCCOSE"



**LA RAGE A ÉTÉ
RECONNUE
DANS
LA COMMUNE**
le 23 NOVEMBRE 1984
et le 21 JANVIER 1985

Voici quelques conseils pour mieux combattre cette maladie

FAITES VACCINER VOS ANIMAUX. La meilleure protection contre la rage est la vaccination. Elle est possible pour l'homme et la plupart des espèces domestiques.

NE LAISSEZ PAS DIVAGUER LES CHIENS ET LES CHATS car la rage la plus dangereuse pour l'homme est celle des carnivores domestiques.

(Les chiens errants et les chats en déambulation peuvent être capturés et abattus sauf pour les chiens labradors et épagneuls dans certaines conditions seulement)

LE POINT SUR LA RAGE

Après la "seconde vague" de rage en 1977 et la "troisième vague" une vigilance constante s'impose cependant afin d'empêcher toute contamination méconnue qui entraînerait un cas mortel chez l'homme.

N'oublions pas la nécessité des mesures "défensives" qui ont fait leurs preuves:

- capture des animaux errants,
- nécessité d'éviter toute divagation des chiens et chats,
- empêcher tout contact avec un animal sauvage, quel qu'il soit, paraissant perdu ou malade.

Il convient alors d'alerter les autorités compétentes:

MAIRIE, GENDARMERIE.

L'ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE

L'échinococcose est, chez l'homme, une maladie parasitaire qui a pour origine le développement, chez le Renard, d'un ténia appelé Echinococcus multilocularis;

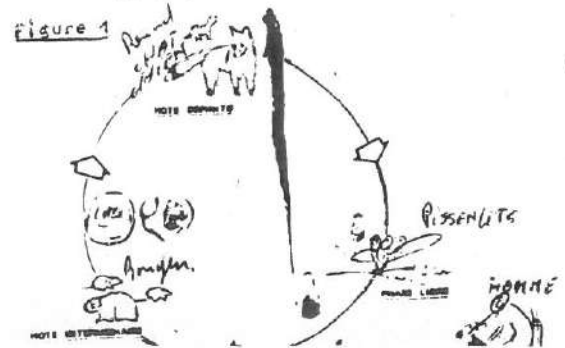
Nous allons voir, dans les lignes qui suivent, comment circule le parasite entre ses hôtes naturels et comment il peut contaminer l'homme.

L'Histoire d'un cycle:

Commençons par le vers adulte. Il vit dans l'intestin du renard mais contrairement au célèbre ver solitaire de l'homme qui mesure de 6 à 12m, c'est un tout petit animal de 2 à 3 millimètres... Notre Goupil, au hasard de ses promenades expulsera dans ses laisses des fragments du ver, les anneaux mûrs chargés de milliers d'oeufs. Ces oeufs dispersés sur la fourrure du renard ou sur le sol et la végétation ne pourront continuer à se développer que s'il sont absorbés par un rongeur. Dans l'intestin du rongeur l'oeuf donnera naissance à un embryon qui en traversera la paroi chemindra dans les vaisseaux sanguins, et se fixera finalement dans le foie. Là il pourra se transformer en une larve envahissante progressivement tout le tissu hépatique à la manière d'une tumeur cancéreuse. Le rongeur, au stade ultime de la maladie, présentera un foie énorme et, un abdomen distendu.

.... où l'HOMME intervient:

La figure 1 résume le cycle du parasite. Il peut arriver que l'homme y prenne une place équivalente à celle du rongeur. En consommant des pissenlits, des champignons, des fruits sauvages souillés par un renard.



Que faire ?

Toutes manipulations inutile de cadavres peaux, fourrures et fécès de renards doivent être évitées.

La cueillette et la consommation de végétaux sauvages en régions infestées doivent être évitées.

L'action sociale

BUREAU D'AIDE SOCIALE

-La subvention municipale permettant d'élaborer le budget du B.A.S. s'élève cette année à 21.276F. Elle permettra de poursuivre les actions mises en route les années passées.

-Les subventions votées pour 1985 sont les suivantes:

.Amicale des Anciens.....	1200F
.Aide à domicile en milieu rural.....	1700F
.As. des parents d'enfants inadaptés.....	750F
.Croix Rouge.....	400F
.As. des donneurs de sang de Verdun.....	200F
.As. Valentin Haüy.....	200F
.As. des parents d'enfants déficients auditifs.....	150F

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

.Aide ménagère aux personnes âgées

Ce service continue son action. Cette année, trois aides-ménagères ont, pour des raisons personnelles ou pour des raisons de santé, cessé leur activité. Ce sont Mmes Arnaud Eliane, Boulangée Marcelle et Collignon Elisabeth. Nous les remercions pour le travail qu'elles ont effectué sur le village. Une autre personne, Mme Giron Marie-France, a accepté de se mettre au service des personnes âgées du village. Nous l'accueillons avec joie.

.Auxiliaire de vie

Depuis février 1985, l'association A.D.M.R. de la Vallée de la Meuse avec laquelle nous travaillons, compte parmi son personnel une Auxiliaire de Vie. C'est une professionnelle chargée d'aider les personnes handicapées physiques dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante pour leur permettre de vivre chez elles.

Son intervention est destinée à:

- aider la personne handicapée pour le lever, le coucher, la toilette, boire et manger,.....
- surveiller l'état sanitaire de la personne handicapée
- faire ou aider à faire les travaux ménagers indispensables
- accompagner la personne handicapée

Elle intervient chez la personne handicapée à raison de quelques heures réparties dans la journée et, si nécessaire, sept jours sur sept.

Pour bénéficier d'une auxiliaire de vie, deux conditions doivent être réunies par la personne handicapée:

- avoir 80% au moins d'invalidité reconnus
- être réellement dépendante de l'aide apportée par une tierce personne pour un ou plusieurs actes essentiels de la vie.

Les adultes handicapés qui perçoivent "l'allocation compensatrice de tierce personne" ou "la majoration pour tierce personne" ainsi que certaines familles avec un enfant handicapé répondent à ces conditions.

Pour tous renseignements concernant ce nouveau service, veuillez vous adresser au B.A.S. de la commune.

LES QUÊTES PUBLIQUES

Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour 1985 est fixé ainsi qu'il suit:

- 27-01:Lépreux
- 3-02:Jeunesse au plein air
- 3-03:Paralysés et infirmes civils
- 10-03:Campagne mondiale contre la faim
- 17-03:Lutte contre le cancer
- 8-05:Bléuet de France
- 12-05:Croix-Rouge française
- 19-05:Ecole publique
- 26-05:Union française des centres de vacances
- 2-06:Journée nationale de la mère et de l'enfant
- 14-07:Fondation Maréchal de Lattre
- 6-10:Aveugles
- 13-10:Journée nationale du coeur
- 20-10:Journée nationale des personnes âgées et de leurs associations
- 11-11:Bléuet de France
- 24-11:Journée nationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires
- 2 au 15 décembre: Campagne nationale pour le Fonds des Nations-Unies pour l'enfance organisée par le comité français FISE-UNICEF

Nos quêteurs, G. Bastien, C. Vibrac, L. Vibrac, méritent d'être félicités pour ce service qu'ils remplissent avec fidélité et gentillesse. Bravo les jeunes!

GARDERIE MUNICIPALE

Comme chaque année, une garderie accueillera les enfants de Dugny, et ceux de Billefont-Belleray scolarisés à Dugny, du jeudi 1er août au mercredi 28 août.

Les inscriptions des enfants âgés de 4 à 12 ans seront prises en mairie jusqu'au 8 juin.

UN BEAU GESTE

C'est celui de Mme Pettazzoni qui a mis à la disposition de la commune un réfrigérateur en bon état dont elle ne se servait plus. Il a été placé dans la buvette du foyer communal et servira aux organisateurs de repas.

La vie des associations

COOPERATIVE SCOLAIRE

Compte-rendu du voyage scolaire

Le traditionnel voyage scolaire de fin d'année subventionné par la Municipalité a eu lieu le mardi 26 juin 1984.

Sous la conduite des maîtres de l'école, une cinquantaine d'enfants se sont rendus à Paris. La matinée s'est passée au parc zoologique de Vincennes où chacun a pu faire plus ample connaissance avec la faune de notre planète.

Le beau temps étant au rendez-vous, le repas de midi fut pris sous forme d'un pique-nique dans le bois de Vincennes.

Après une petite promenade en car dans Paris, ce fut la visite du célèbre musée Grévin où petits et grands purent admirer la magnifique galerie des portraits avec l'évocation des grands moments de l'histoire de France. Beaucoup furent séduits également par la visite du palais des mirages et du cabinet fantastique.

Puis, après un petit arrêt à la Tour Eiffel, il fallut songer au retour. Chacun gardera un bon souvenir de cette journée.

Les élèves du CM2

ACCA DE DUGNY

Suite à la réunion du bureau et des membres de la société, il a été décidé:

pour la saison 83-84: un lâcher de 40 faisans et de 45 perdreaux pour l'ouverture
un lâcher de 40 faisans en cours de saison

pour la saison 85-86: Un lâcher de 32 faisans reproducteurs a été effectué en mars en trois points: un à La Falouze, un derrière les carrières et un vers les Huit Chevaux.
Il est prévu deux ou trois lâchers: un à l'ouverture, un en cours de saison et certainement un lâcher de faisandeaux dans l'été.

ANCIENS COMBATTANTS

L'Association des Anciens Combattants groupe actuellement 39 membres dont 6 nouveaux et malheureusement 2 décès (Mrs Lallement Georges 1914/1918 et Marchand Gaston 1939/1945). Elle se compose comme suit:

- 2 de 1914/1918
- 21 de 1939/1945 et de la Résistance
- 3 d'Indochine
- 13 d'A.F.N.

Afin de rester dans le cadre de ses statuts, l'Association organise ou assiste, sur invitation, à des manifestations uniquement patriotiques.

annuellement: dépôt de gerbe au Monument aux Morts les 8 mai, 14 juillet et 11 novembre
dépôt de gerbe au cimetière militaire le 1er novembre (Toussaint)

sur invitation: dépôt de gerbe au Monument aux Morts par d'autres Associations d'Anciens Combattants ou de régiments lors de la remise de fourragères ou présentation au drapeau.

L'Association arrive à subsister grâce aux cotisations de ses membres et à la subvention de la Municipalité. Ces ressources permettent de prendre en charge, pour les membres adhérents, une partie du banquet annuel du 11 novembre.

Le drapeau de l'Association qui atteint plus de soixante années d'existence et qui est dans un état de délabrement assez prononcé aurait grand besoin d'être remplacé. Le petit budget de notre Association ne permettant pas cette opération onéreuse, le Bureau, dans sa lettre du 28 mars 1985 à la Municipalité, a sollicité une subvention exceptionnelle permettant le remplacement de ce drapeau. Dans sa réunion du 29 mars 1985 sur l'étude du budget, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un nouveau drapeau pour la section locale des Anciens Combattants. Vu l'intérêt porté à la cause des Anciens Combattants de Dugny et au nom de tous ses adhérents, le Bureau de l'Association remercie chaleureusement la Municipalité pour cette décision.

DUGNY FETES ET LOISIRS

Le Comité des Fêtes n'a pas eu de chance lors des plus grandes manifestations prévues en 1984, le temps n'ayant pas été propice pour les fêtes en plein air. Le 3 mars, une soirée "Boum" pour les jeunes a obtenu un plein succès et, le 10 mars, le Carnaval a été honoré par un défilé d'enfants déguisés l'après-midi et par un bal masqué pour les plus grands le soir. Tout le monde s'est fort bien amusé. Le 24 mars, une soirée loto a réuni beaucoup d'habitants du village et de nombreux lots intéressants ont été distribués. Le lendemain dimanche 25 après-midi, un "Thé dansant" avait été organisé à l'intention des plus anciens avec un orchestre qui a retrouvé pour les enchanter de vieux airs très populaires. Café, thé, pâtisserie, boissons diverses pouvaient restaurer les plus ardents danseurs. A la manifestation du 20 mars imaginée par les pompiers et dont la recette devait être versée au Centre de Recherche contre le cancer, le Comité avait pris la charge de tenir le jeu de quilles. Beaucoup de monde avait répondu à l'appel de toutes les associations du village réunies pour l'organisation de cette fête. Pour les 13 et 14 juillet, le Comité avait prévu deux journées assez chargées pour l'amusement de tous. Le 13, la soirée s'est assez bien passée, les buvettes et le stand pâtisserie ont vu de nombreux clients, le bal champêtre a réuni de nombreux danseurs et un feu magnifique a éclairé pendant longtemps le lieu de la fête. Malheureusement le lendemain 14, elle avait à peine recommencé au même endroit que la pluie a chassé tout le monde. Les jeux pour les enfants n'ont pu avoir lieu mais les grands ont pu danser plus longtemps après s'être réfugiés dans la salle des fêtes. Seul, le feu d'artifice n'a pu clôturer la soirée. La fête patronale les 8, 9 et 10 septembre n'a pas eu plus de chance. Le jour de la fête, le Comité avait invité "Les Châtelets" pour une soirée musicale mais la population ne s'est pas beaucoup dérangée malgré la qualité des artistes. Il est vrai que le mauvais temps n'incitait pas à sortir. Le lendemain soir, le "Bal des Cocus" a obtenu plus de succès et la piste de danse n'était pas assez grande pour les amateurs de valse, tango ou rock. St Nicolas non plus n'avait pas été oublié dans le programme de 1984. L'évêque de Myre est apparu sur la scène au cours d'une saynète enfantine imaginée par le groupe d'animation du Comité et réalisée par des enfants du village. Au programme: chansons, danses,

théâtre et ensuite les confidences à St Nicolas avec la remise des friandises sous l'oeil sévère du Père Fouettard. Le soir, pour les grands, le traditionnel loto de la St Nicolas avec de nombreux cadeaux.

Pour le 31 décembre dernier, le Comité des Fêtes avait pris la charge d'organiser une soirée Réveillon. 227 personnes avaient répondu "Présent" et n'ont certainement pas regretté leur geste. La salle des fêtes avait été ornée avec beaucoup de goût par des volontaires très ingénieux. Un menu riche avait été gracieusement présenté au public présent en alternance avec les flons-flons de l'orchestre. Une bien agréable soirée qui s'est terminée tôt le matin après la soupe à l'oignon.

Pour 1985, le programme établi est sensiblement le même et aux mêmes époques que l'an passé avec, en plus cette année, une exposition sur le village les 18 et 19 mai, exposition qui aura comme site la vieille église romane de Dugny. Nous espérons que chacun viendra découvrir "son village" de la préhistoire à l'an 2000.

Mis à part le côté "Fêtes", il ne faut pas oublier le côté "Loisirs". Depuis la création du Comité, plusieurs activités ont vu le jour. L'"école de musique" réunit toutes les semaines à l'ancienne école de Billemont une quarantaine d'élèves qui nous promettent quelques morceaux de leur répertoire pour les fêtes des 13 et 14 juillet. Saluons leur application et celle de leur professeur. Les "danses folkloriques" entretiennent leurs pas en attendant une prochaine démonstration de leur talent. Les premiers pas du "Club ping-pong", tous les dimanches d'hiver en après-midi, ont permis aux adeptes de ce sport de s'entraîner et de se mesurer entre eux. L'ébauche d'une "activité théâtre" avec l'animation de l'après-midi de la St Nicolas et la mise sur pied d'une troupe qui pourra donner un spectacle est aussi à signaler. Mais tout cela est bien difficile et nous manquons d'encadrement et de volontaires pour toutes ces activités. Et si on veut continuer de les développer, il faut que vous participiez tous, petits et grands. Le village ne doit pas s'endormir. Jeunes, actifs, retraités, nous avons besoin de vous.

FOOTBALL CLUB DE DUGNY

Depuis sa naissance en 1949, le Football-Club de Dugny poursuit sa carrière, dans ce sport qui nous est si cher.

Riche d'environ quatre vingts licenciés, il compte trois équipes seniors, une équipe cadets et une vingtaine de joueurs pupilles et poussins. Ces jeunes dont la formation est assurée par Tinti Henri et Hémart Christian devraient pourvoir à l'avenir du club.

L'équipe dirigeante formée d'une quinzaine de membres est aidée dans sa tâche par les subventions des Fours à Chaux et de la Municipalité, cette dernière ayant au cours des trois dernières années fait un effort financier à notre égard, ce dont nous la remercions.

Hormis nos activités: soirée dansante le 11-5-85, tournoi de sixte traditionnel le 18-6-85, tournoi à onze le 25-8-85, il sera organisé le 2 juin 1985 une rencontre de football opposant le F.C. de Dugny à l'équipe belge de Jemelles dont le Président n'est autre que Monsieur Léon Lhoist, renouant par cette occasion avec une tradition vieille de trente ans.

Nous sommes en passe de réaliser cette année un projet auquel nous sommes très attachés à savoir l'achat, effectué en décembre dernier au service des domaines d'un bâtiment préfabriqué et

sa reconstruction, au stade, contigu aux vestiaires, local destiné à remplir l'office de salle de réunions et de réceptions.

Au registre des satisfactions, nous espérons également inscrire la performance de l'équipe "seniors" A qui, à six matchs de la fin du championnat, occupe une place honorable et devrait, si elle fait preuve de motivation, se classer parmi les trois premiers du groupe et accéder, de ce fait, à la promotion d'honneur, rejoignant l'élite du football meusien, ultime récompense pour le dynamique entraîneur Francis Lietsch.

AMICALE DES ANCIENS

Voyage du 3 juin

De bon matin, 48 personnes partaient à "la conquête de Paris". Ce fut d'abord la visite en car des principaux monuments. Après un déjeuner au restaurant, c'était la découverte du Musée Grévin et, pour terminer, une promenade en bateau-mouche sur la Seine. Une excellente journée pour tous.

Sortie du 19 septembre

L'Amicale avait organisé une sortie, un après-midi, pour visiter "Les faïenceries de Longwy". 54 personnes y ont participé et ont été très intéressées par la fabrication des Emaux de Longwy. La visite guidée dans les ateliers a été très instructive. Les personnes participantes ont demandé que se renouvellent de telles sorties.

Assemblée générale

Elle s'est déroulée le 21 octobre 1984 à la cantine des fours à chaux et a été suivie d'un banquet offert par le B.A.S. de la commune. 68 personnes y participaient. Au cours de cette A.G., les membres de l'Amicale ont appris, avec regret, la démission de leur Présidente, Madame Odile Herbin, pour des raisons de santé. Nous profitons de cet article pour la remercier, au nom de tous les adhérents, pour tout le travail qu'elle a effectué pendant de nombreuses années pour que vive l'association. Madame Bruna Pettazoni a accepté de la remplacer dans cette responsabilité qui demande beaucoup de dévouement.

Matinée théâtrale du 29 décembre

Comme l'an dernier, une vingtaine de personnes sont allées à une matinée réservée aux personnes du 3e âge. Deux heures et demie de charme et de dépaysement!

JUDO-CLUB

Le judo-club, au cours de l'année 1984, a eu peu d'activités, l'association ayant changé de professeur en cours de saison.

L'assemblée générale du 22 juin a conduit le renouvellement du bureau qui a procédé le 27 juin à l'élection suivante:

Président : Fries Raymond

Vice-Président : Beck Rodolphe

Secrétaire : Castres André

Secrétaire adjoint : Somnard Gilbert

Trésorier : Legrand Jean

Trésorier adjoint : Thiriet Anne

Membres : Clouzot Roland, Halbutier Georges, Périodon Yvon

Un voyage a récompensé chaque judoka et pratiquante de la gymnastique et leur a permis de visiter Walibi et de s'y amuser.

Cette année, un très bon démarrage a été légèrement perturbé par les travaux. On remercie vivement la commune pour ceux-ci.

Les résultats sont excellents et nous voyons à nouveau un bel avenir pour le judo-club.

o+o+o+o+o

Lors de la réunion inter-associations du 28-01-85, un calendrier mentionnant les principales activités de chaque association a été établi pour cette année.

	dates	activités	organismes
Février	samedi 9	Concours de tarots	Judo-Club
Mars	samedi 16	Défilé de Carnaval pour les enfants Bal costumé	C. des Fêtes C. des fêtes
Avril	dimanche 14 dimanche 28	Thé dansant Gala de judo	C. des Fêtes Judo-Club
Mai	samedi 11 samedi 18 et dimanche 19	Soirée dansante Exposition: "Dugny, de la pré-histoire à l'an 2000"	Football-Club C. des Fêtes
	jeudi 23	Visite des "Bergère de France" à Bar-le-Duc	A. des Anciens
	mardi 28	Goûter	A. des Anciens
Juin	dimanche 2	Match international "Dugny-Jumelles"	Football-Club
	dimanche 16	Tournoi de sixte	Football-Club
	dimanche 23	Voyage dans les Vosges	A. des Anciens
	mardi 25	Voyage de fin d'année scolaire	Coop. scolaire
Juillet	samedi 13 et dimanche 14	Fête nationale	C. des Fêtes
Août	dimanche 25	Tournoi à onze	Football-Club
Septembre	samedi 7 lundi 9	Bal de la fête Bal "des cocus"	Judo-Club C. des Fêtes
		Banquet annuel offert aux Anciens de la commune par le Bureau d'Aide Sociale	C. des Anciens
Décembre	dimanche 1 samedi 7	Banquet de Ste Barbe Fête de St Nicolas	Sapeurs-Pompiers C. des Fêtes C. des Fêtes
	mardi 31	Loto Réveillon de la St Sylvestre	C. des Fêtes

Etat-Civil

Naissances

22-03-84: Henry Jean
 13-05-84: Vallarin Anthony
 30-06-84: Cotinaut Raphaël
 30-09-84: Péridon Sophie
 19-10-84: Chaplet Carine
 18-11-84: Blanche Arnaud
 6-12-84: Garboli Gabrielle
 7-12-84: Guilbaud Marie Béren-
 -gère
 7-12-84: Vignon Julien
 19-12-84: Péridon Gladys
 30-12-84: Martin Isabelle

Mariages

R. Bourguignon et F. Céglarek
 P. Humbert et N. Dachicourt
 A. Paquot et A. Chaplet
 A. Pettazzoni et M. Hocquet
 T. Willemain et R. Péridont
 J.L. Ribère et A. Waga
 M. Maire et M. Wallarin

Décès

11-06-84: Defrain Suzanne épouse Audidier, 73 ans
 29-06-84: Ribère André, 62 ans
 18-08-84: Chenot Suzanne épouse Rollet, 77ans

o+o+o+o+o

les années passent ...

Monsieur Henri Antoine, demeurant rue H. Herbin, a accepté de faire revivre un moment de sa jeunesse passée à Dugny. Nous l'en remercions et nous espérons que d'autres Anciens prendront la suite dans les prochains bulletins.

"Ah! qu'elles étaient belles nos fêtes patronales! Mais qu'en diront nos jeunes lorsque les attractions actuelles seront remplacées par des manèges intra-planétaires? Revenons, si vous le voulez, à notre fête patronale au début du siècle. Elle était, comme aujourd'hui, célébrée le huit septembre ou le dimanche qui suit cette date. Ce jour-là, on mettait les petits plats dans les grands mais cela n'intéressait que partiellement les jeunes dont je faisais partie dans le premier quart du siècle.

La fête se tenait dans la partie basse du village, là où actuellement se trouve le terrain de jeux pour les enfants, devant l'habitation du Docteur Juif et ceci à la grande satisfaction des mamans qui savaient leurs enfants à l'abri des voitures....qui n'existaient pas!!!!

La fête ne sentait pas comme aujourd'hui ce relent d'argent car nos braves forains ne connaissaient le Percepteur que de nom. Elle se louait aux conscrits de l'année en cours. Le tarif était relativement modeste, soit le contenu de quelques bouteilles de bière consommées en cette soirée. L'argent recueilli au cours de la fête après avoir déduit les dépenses incombant à l'organisation des festivités servait à améliorer le séjour des futurs soldats. La fête proprement dite commençait la veille par les aubades. Quelques musiciens de la fanfare locale, confortablement installés dans un char à bancs tiré par un cheval, tous les deux bien enrubannés,

animaient ces aubades. Les conscrits, à pied, distribuait un petit bout de ruban à chaque demoiselle que la musique avait attiré, sourire aux lèvres, sur le seuil de la maison. Le tour du village, beaucoup plus court qu'aujourd'hui, se terminait à une heure avancée de la nuit. Dès le lever du jour, le réveil des habitants était fait de la même façon mais à un rythme plus rapide. Le dimanche, les manèges installés depuis plusieurs jours devant les maisons actuelles de Mr Vibrac et de ses voisins faisaient recette des plus jeunes aux plus anciens. On pouvait, chaque année, remarquer sur son cheval de bois "la Cécile", propriétaire de la maison actuelle de Mme Gaston Marchand, une brave dame qui avait dépassé depuis longtemps l'âge des occupants actuels de ces attractions. Oh! combien étaient sympathiques ces amusements simples de tout un village!



A. Deburau, phot. Verdun

Dugny (Meuse) -- La Fête

Polet, Editeur

Et les chevaux de bois, comment tournaient-ils? demanderont les jeunes car il n'y avait pas d'électricité au village avant 1928. Ils étaient mus par un cheval, en chair celui-là, que l'on faisait pénétrer dans le manège après avoir enlevé une partie du plancher. Il tournait en rond, après avoir été attelé, près du mât central. Il obéissait au commandement d'une personne qui, en même temps, faisait tourner à la main le piano Limonaire. Les tarifs étaient très modestes. Pour quelques sous, on pouvait tourner à loisir. Il y avait également un manège de "pousse-pousse" et une confiserie.

Le bal en plein air avait son emplacement en carré, quelques centaines de m² environ, en face de l'immeuble du Dr Juif. Les musiciens avec leurs instruments de cuivre étaient confortablement installés sur un podium bien garni de feuillage. Pour la nuit, l'éclairage s'effectuait avec des moyens de fortune, surtout des lampes à carbure aimablement prêtées. Et tout ceci avant que ne fut installé, au cours des ans, plancher et mise hors d'eau par une couverture en bâches. Et s'il venait à pleuvoir? Tout le monde déménageait, en vitesse, pour se réfugier dans la remise de l'aubergiste Mr Richard, contiguë au garage du docteur. Les gorges étaient vite asséchées par la chaleur ce qui incitait à se rendre dans le café de Mr Richard, oh! combien sympathique,

qui avait toujours un bon mot pour chacun. Plus loin, en face des autres manèges et boutiques, je n'aurais garde d'oublier le débit de boissons tenu par Mme Laurent, grand'mère de Mme Josiane Mayon. On rencontrait en ces lieux, et à la même table, de braves chanteurs dont le répertoire toujours correct mais amusant était inépuisable.

Mais le temps n'arrête pas le progrès. Par la suite, un plancher fut installé dans le hangar de Mr Albert Joude, pour une saison. Et le vent du nord propulsa le bal dans l'immeuble de Mr Durand acheté par la commune, situé en face de l'ancienne mairie devenue depuis une partie de l'école primaire. C'est cet immeuble qui, après de nombreux efforts de nos élus communaux sérieusement épaulés par l'ancienne direction des Fours à Chaux, est devenu notre magnifique foyer communal.

o+o+o+o+o